

Image not found or type unknown



## GAV d'un ESI et Rétention administrative.

Par **oracio**, le **10/10/2013** à **07:41**

bonjour,  
dans le cadre d'une interpellation (cadre pénal flagrant délit) d'un étranger en situation irrégulière confirmée, nous est t'il possible de cumuler la GAV 24 (+ prolongation si besoin) et après opérer la retenue administrative de 16 Heures.

Quelles sont les différences entre la retenue et la procédure de rétention administrative ?

Merci  
Cordialement  
Oracio.